

Rapport de commission sur le préavis no 2017/59
« Lutte contre le harcèlement de rue : bilan et perspectives/Réponse aux
postulats et résolution de Mme Léonore Porchet »

Rapporteur : Denis Corboz

Membre présent :

Mme Antonela Vonlanthen (rempl. Mme Laurence Mundiger)

Mme Caroline Alvarez Henry

Mme Françoise Decollogny (rempl. Romain Felli)

Mme Françoise Piron

Mme Éliane Aubert

Mme Sara Gnoni

Mme Céline Misiego

M. Philipp Stauber

Mme Sandra Pernet

Membres excusés :

M. Xavier Compagny

Mme Sandrine Schlienger

Représentant-e-s de la Municipalité et de l'administration

M. Pierre-Antoine Hildbrand, Conseiller municipal

M. Tanguy Ausloos, délégué à la jeunesse

Mme Yolande Gerber, adjointe à l'Observatoire de la sécurité

Date et heure : 7 mars 2018, 16h30 – 18h15

Le Municipal rappelle que Lausanne est la ville qui a certainement le plus débattu et traité le thème du harcèlement de rue. Il indique qu'il est difficile de calibrer les interventions de la Municipalité dans ce domaine. Les moyens d'action peuvent être éducatifs et répressifs.

Une commissaire remarque le préavis est très axé sur la sécurité, alors que le harcèlement de rue est d'abord un problème de sexisme, et le harcèlement de rue n'est que l'un de ses manifestations. On y parle beaucoup des femmes, mais d'autres minorités pourraient être mentionnées. Elle regrette que certains aspects ne soient pas traités : urbanistiques, participatifs et financiers. Cela peut donner l'impression que certaines Directions n'ont pas été impliquées dans l'élaboration du rapport-préavis.

D'autres commissaires saluent le travail très fouillé de ce rapport-préavis et son intérêt.

Plusieurs éléments sont salués dans ce RP :

- Une enquête a été menée
- un recensement des différents organismes et associations du domaine a été effectué
- le RP opère un renversement du fardeau de la preuve, ce n'est pas à la personne agressée de changer de comportement, mais bien à l'agresseur

Plusieurs questions sont posées :

- Pour quelle raison la création d'une application n'a pas été suivie ?
 - o il ne faut pas donner un faux sentiment de sécurité aux victimes. Si la personne est en danger, elle doit appeler le 117. Passer par une application donnerait l'impression que la victime est en lien direct avec la police, ce qui ne serait pas le cas. Pour un signalement, il faut être précis (heure, lieu) et passer par un formulaire, là encore l'application n'est pas idéale.
 - o Il sera par contre possible de signaler un cas par l'intermédiaire d'un formulaire, et ainsi renseigner la personne sur la possibilité ou non de porter plainte.
 - o Un compte rendu sera fait à la fin de la 1^{re} année d'utilisation de ce formulaire (nombre de cas dénoncés, nombre d'utilisation du formulaire, etc.)
- Quelles sont les mesures qui pourraient être prises pour améliorer l'espace public et le sentiment de sécurité (éclairage, largeur des rues).
 - o L'agrandissement des trottoirs va être réalisé
 - o Des réflexions sur l'espace public vont être réalisées, mais cela concerne le service de l'urbanisme et SPADOM
 - o Un postulat sur les marches exploratoires a été déposé et il fera l'objet d'un Rapport Préavis
- Comment conscientiser les auteurs (jeunes et adultes) ?
 - o Une campagne de prévention destinée aux jeunes hommes va être lancée ainsi que dans les foyers EVAM pour mineurs non accompagnés
- Quel est le ressenti du Conseil de jeunes par rapport à cette problématique ?
 - o M. Ausloos indique que le CdJ a créé une commission sur le harcèlement de rue, lancé une table-ronde et mené une action de rue le 25 novembre 2017.
 - o Le CdJ est associé à la campagne qui est mise en place par l'Observatoire de la sécurité

Le directeur de la police rappelle la difficulté de mettre des amendes, car il s'agit là de parole contre parole, c'est donc difficile de prouver l'infraction.

Une commissaire se dit surprise qu'on ne parle que de victimes femmes. Il faudrait se poser la question de la place des hommes. Est-ce que la parole d'hommes victimes de harcèlement serait écoutée de la même manière que celle des femmes victimes? La commissaire pense que non, la parole d'une femme est plus facilement crue. La prévention devrait s'adresser à tout le monde et ne pas stigmatiser que les hommes. De plus les comportements des filles ces dernières années se sont transformés (alcool, langage).

Il est rappelé que Rapport-préavis ne peut pas tout englober, que la problématique est large et que dans la grande majorité se sont des femmes qui sont harcelées et que le rapport de force physique homme-femme est évidemment défavorable aux femmes.

Un commissaire trouve l'approche du Rapport-préavis sexiste envers les hommes. Les garçons vivent dans des régimes de femmes (écoles) et que cela les structures. Il pense que les filles ont été privilégiées à l'école et les garçons harcelés. La prévention n'aura aucun effet, car les idées seront déjà formées dans l'enfance.

Réponses apportées à différentes questions lors du passage en revue du RP :

- Concernant la prévention dans le canton, il est indiqué qu'il existe une unité de prévention et promotion de la santé (PSPS) qui organise avec des médiateurs et médiatrices et des délégué-e-s santé des actions dans les écoles sur la thématique du harcèlement.
- M. Hildebrand rappelle que la Police donne des formations à ses collaborateurs et collaboratrices. Le but de ces formations est de rendre plus attentif l'accueil des personnes harcelées et de mieux prendre en compte leurs besoins.
- Le dépliant mis à disposition de la population expliquera les droits des victimes, il sera diffusé pendant la campagne de sensibilisation. Il sera aussi proposé lors d'actions de sensibilisation et pour les formations.
- Le poste de Mme Forny, chargée de prévention à la Brigade de la jeunesse, sera dédoublé. Elle intervient dans les écoles sans uniforme. Son travail est complémentaire aux messages délivrés par les infirmières scolaires. Les interventions de Mme Forny se font sur le harcèlement et le cyberharcèlement.
- Une commissaire se félicite du dédoublement du poste de Mme Forny, mais elle rappelle qu'il serait opportun que ce poste supplémentaire soit occupé par un homme. Il faut pouvoir s'adresser à tout le monde.
- M. Hildebrand pense que l'âge des intervenants est aussi important. Il ne faudrait pas une personne trop proche de l'âge des élèves, mais au contraire une personne qui fasse figure d'autorité.
- Une commissaire rappelle l'importance d'avoir des personnes formées à la prévention et non pas qu'à l'animation, la différence est importante.
- Un premier bilan des actions menées sera fait après la 1^{re} campagne de sensibilisation.
- Le montant de ces mesures proposées se monte à 6 chiffres et est pris en partie sur le budget ordinaire de l'observatoire de la sécurité, du DSR et du Corps de Police.

La commission vote les quatre conclusions en une seule fois.

Les conclusions du rapport-préavis sont acceptées par 8 voix pour, 0 non et 1 abstention.

Le rapporteur, Denis Corboz